



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA SCOLARITE
(DAAS)

COMMUNIQUE DE PRESSE (TOGOPRESSE, RADIO KARA, RADIO LOME)

APPEL A CANDIDATURE Master Professionnel en Médecine d'Urgence

1- CONTEXE

Vu les besoins énormes en ressources humaines spécialisées en santé, particulièrement en médecine d'urgence où il n'y a presque pas de médecins urgentistes ; vu la nécessité absolue pour le Togo de disposer de médecine pré-hospitalières ; vu la nécessité d'améliorer la qualité de la santé suivant la feuille de route gouvernementale ; vu que les services "Des urgences" au Togo ne disposent d'aucun spécialiste, il devient impérieux de former des cadres intermédiaires entre paramédicaux et médecins pour combler ce vide.

2- CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le master professionnel en médecine d'urgence est ouvert aux candidats :

- Titulaires d'une licence en soins infirmiers, soins obstétricaux ou de tout autres diplôme équivalent ;
- Ayant au moins 10/20 de moyenne générale sur étude du dossier ;
- Ayant une expérience professionnelle d'au moins un an dans sa spécialité.

3- PROFILS DE SORTIE ET DEBOUCHES PAR SPECIALITE

Infirmier urgentiste des urgences médicales et chirurgicales, peut exercer dans les structures d'urgence, les réanimations, les structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) et dans le service d'aide médicale urgente (SAMU).

4- DOSSIERS DE CANDIDAT

- Une demande motivée adressée au Président de l'Université de Kara, mentionnant la spécialité ;
- Une copie légalisée (dossier scolaire) des relevés de notes et attestations de diplômes à partir du BAC 2 ;
- Une copie légalisée (dossier scolaire) d'une pièce d'identité ;
- Un curriculum vitae détaillé ;

- Une copie légalisée (dossier scolaire) des justifications des expériences et acquis professionnels (attestations de stage et de travail) ;
- Une attestation de mise en disponibilité ou une autorisation de l'employeur pour les travailleurs ;
- Une quittance non remboursable pour étude de dossier de 15 000 FCFA pour nationaux-zone UEMOA, 20 000 FCFA pour hors UEMOA payable à la comptabilité de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité de l'Université de Kara ;
- Une copie légalisée (dossier scolaire) de l'attestation d'homologation de diplôme pour les candidats détenteurs des diplômes étrangers aux universités du Togo.

5- LIEU ET DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures sont déposés à la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) de l'Université de Kara du **05 août au 10 septembre 2024 de 08h 00 à 12h 30**, délai de rigueur.

6- INSCRIPTION ACADEMIQUE

Se référer à la DAAS.

7- FRAIS DE FORMATION

Voir le tableau ci-dessous :

	Nationaux - Zone UEMOA				Etrangers (Zone hors UEMOA)	
	Etudiants		Salariés		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année		
Frais d'inscription (Total à payer en FCFA)	401 500	501 500	601 500	701 500	901 500	1 001 500

Kara, le **31** **JUIL** 2024

Le Président,



Prof. Kokou TCHARIE